

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 18 janvier 2017) ;

ARRETE

Article premier : Le comité de sélection pour l'emploi de professeur des universités n° 64PR3176 (4402) – profil : Biologie, est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

Stéphane CHARPIER, Professeur des universités (Président)

Pedro BAUSERO, Professeur des universités

Bruno DELORD, Professeur des universités

Benoît GIRARD, Directeur de recherche

Isabelle CREMER, Professeur des universités

Sophie LOUVET-VALLEE, Professeur des universités

Emmanuèle MOUCHEL-VIELH, Professeur des universités

Hélène POUZET, Professeur des universités

Patricia SERRADAS, Professeur des universités

Membres externes

Hugues BERRY, Directeur de recherche

Cécile FAIRHEAD, Professeur des universités

Muriel LAFFARGUE, Directrice de recherche

Olivier LESPINET, Professeur des universités

Hervé LE STUNFF, Professeur des universités

Claudine MAYER, Professeur des universités

Jamileh MOVASSAT, Professeur des universités

Fernando RODRIGUES-LIMAR,
Professeur des universités

Filippo ROSSELLI, Directeur de recherche

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 février 2017

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie
Le Vice-Président en charge des parcours professionnels
et carrières

Jean CHAMBAZ

Jacques MALENFANT